

**Procès Verbal**

**Conseil municipal du 09 juin 2022**

Membres en exercice : 19

Membres présents : 16

Membres absents : 3

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le sept juillet deux mille vingt-deux à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Vilmont BERNARDEAU, Aurore BOUVET, Marc BRUANT, Thomas BURLLOT, Emmanuelle CARRERE, Jérôme CHATELIER, Patricia GALLOIS, Candy LAMBERT, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY, Rachelle AJINCA VANDENHENDE.

Absents excusés : Dominique BERGER (pouvoir à Marc BRUANT), Guillaume BRETAUDEAU (pouvoir à Jérôme CHATELIER), Jessica DROUET (pouvoir à Séverine VACHON).

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si une délibération pour décision modificative peut être ajoutée. Le conseil municipal accepte cet ajout.

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 09 juin 2022. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2022 à l'unanimité.

Patricia GALLOIS demande si les agents ont eu la grille d'évaluation de l'IFSE comme dit lors du dernier conseil municipal. Madame le Maire répond qu'un mail a été fait aux agents pour qu'ils prennent un rendez-vous pour explications.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Cessions soumises au Droit de Préemption Urbain.

VENDEUR	ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE	PRIX	DETENTEUR DROIT DE PREEMPTION
M. Roger RICHARD	160 Rue Jean-Baptiste CLEMENT	Bâti	745 m <sup>2</sup>	140 000,00	Commune
M. Christophe BOUHIE	Les petits affranchiments	Bâti	803 m <sup>2</sup>	30 000,00	CAN
Consort ALCOURT	110 Avenue Saint jean	Bâti	2 224 m <sup>2</sup>	165 000,00	CAN
M. VERNOUX et Mm MANDIN	149 route de Chizé	Bâti	25 m <sup>2</sup>	3 075,00	Commune

La commune décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les biens concernés.

**PRÉSENTATION PAR LE CRER AUX ENERGIES RENOUVELABLES**

M. Mathieu MANSOURI présente le Centre Régional des Energies Renouvelables et explique son rôle. Il a présenté l'évolution effective des coûts de l'énergie et la nécessité de diversifier nos capacités de production énergétique notamment renouvelable.

Pascal MATHÉ rappelle que le CRER est un partenaire important puisqu'il nous a aidé à avoir les subventions pour la chaudière de l'école.

Le CRER a fait une étude d'ombrières sur parking pour le parking du cimetière de Beauvoir sur Niort.

Une simulation d'ombrières sur parking a été réalisée avec 570 panneaux d'une surface de 1 129 m<sup>2</sup> avec une puissance de 233 700 kwc pour un investissement de 336 228 € ht comprenant l'accompagnement du CRER, l'installation photovoltaïque, le système de fixation, le raccordement et la tranchée interne, les prestations intellectuelles, extension de garantie onduleur à 20 ans.

Les frais de fonctionnement comprenant la maintenance, le TURPE (tarif d'utilisation des réseaux public d'électricité), l'assurance et l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) s'élèveraient à 3 236 € ht par an.

Les frais financiers pourraient s'élever à 1 821 € par an. La vente de l'électricité en injection rapporterait 24 300 € par an. Une fois les charges et recettes mises bout à bout cela reviendrait pour la commune à avoir un bénéfice chaque année de 2 500 € environ par an soit 60 000 € sur 20 ans.

La vente d'électricité permet d'être à l'équilibre dès la première année et de prendre en charge le surcoût lié à la structure et aux fondations. Les ombrières apportent également un confort aux usagers du parking et permettent de mobiliser des surfaces déjà artificialisées. A noter : il sera nécessaire de supprimer certains arbres pour permettre la mise en place des ombrières et limiter les ombrages qu'il faudra compenser ailleurs.

L'aide de l'état en faveur du photovoltaïque se traduit par des conditions d'achat de l'électricité photovoltaïque à un tarif avantageux permettant son développement. Il existe aussi différentes primes :

- La prime à l'investissement concernant la vente de surplus,
- La prime à l'intégration paysagère.

La DSIL pourrait être demandée en terme de subvention auprès de l'Etat.

Suite à cette présentation, il est suggéré au CRER d'actualiser le modèle existant avec l'augmentation envisagée des taux d'intérêt. Une simulation pourrait aussi être faite pour déterminer la faisabilité hors injection et de pouvoir utiliser une partie en auto-consommation. Cette demande nécessite de fournir des factures de consommation d'énergie sur les biens publics ciblés. La question se pose aussi d'un possible raccordement ou non de l'EHPAD.

## **PLUI-D – VOLET DÉPLACEMENT**

Pascal présente le programme d'orientation et d'action déplacements (POA).

Le POA doit comporter :

- Les actions à mettre en œuvre pour répondre aux orientations du Plan d'Action de Développement Durable,
- Des éléments de programmation,
- L'indication du maître d'ouvrage et des partenaires à associer,
- Les coûts d'investissement et si possible de fonctionnement,
- Les modalités de suivi et d'évaluation,
- Et, si possible, les coûts pour l'utilisateur et les modes de financement.

Il énumère la liste des actions à mettre en œuvre.

Deux circulaires préfectorales du 24 janvier 1994 et du 24 avril 1996 du Plan de Gestion des risques d'inondation indiquaient trois zones sur la commune de Beauvoir sur Niort, à Limouillas, au Cormenier et à la Revêtizon.

Le projet présenté par la CAN ne reprend pas la zone de La Revêtizon. Pascal MATHÉ propose au conseil municipal de conserver les 3 zones et de demander à la CAN un réajustement des zones inondables. Le conseil municipal valide cette proposition.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICE DE L'EAU**

Mickaël AUBINEAU résume le RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public) du Syndicat 4B. Il fait une parenthèse sur la mise en œuvre des purges suite aux travaux de réseaux.

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE PARKING ET L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIE DE L'EHPAD**

Le conseil municipal ayant validé l'étude d'un projet d'aménagement du parking et de la voirie aux abords de l'EHPAD, Madame le Maire indique qu'un marché d'appels d'offres a été lancé et quatre entreprises ont répondu (M.Ry, Eurovia, Roche, SARL NATP). La commission d'appels d'offres s'est réunie le 4 juillet dernier et a retenu l'entreprise Roche pour un montant de 120 445,13 € HT. Il a été demandé au Directeur de l'EHPAD une participation puisque qq places leur seraient réservées.

Après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- de valider le choix retenu par la commission, soit l'entreprise Roche pour un montant de 120 445,13 € HT,
- et d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint à la voirie à signer les devis et à engager les démarches nécessaires à la réalisation de l'aménagement du parking et de la voirie aux abords de l'EHPAD.

## **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE LEVÉ TOPOGRAPHIQUE RD650**

La commune de Beauvoir envisage la réhabilitation de la RD650 et de la place de l'hôtel de ville dont les travaux se découperont en plusieurs phases.

L'étude demande un diagnostic des marronniers et un levé topo.

Le cahier des charges pour le levé topographique qui nous est demandé par le cabinet d'études a été présenté à plusieurs prestataires :

- AIR&GÉO pour un montant de 4 870 € HT,
- SIT&A CONSEIL pour un montant de 8 000 € HT,
- AB TOPO pour un montant de 4 290 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir AB TOPO pour un montant de 4 290 € HT et autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires concernant le levé topographique.

Madame le Maire rappelle que le prochain atelier de travail avec la population sur le RD650 sera le 8 septembre à 19 h 30 à la salle du Dr Jean Richard.

## **CLASSEMENT DE LA RUE DES CHENES VERTS ET DE LA RUE DES SORBIERS DANS LE DOMAINE ROUTIER COMMUNAL.**

Mickaël AUBINEAU rappelle que dans le cadre de l'extension de la ZAE des Petits Affranchissements, la Communauté d'Agglomération du niortais (CAN), conformément à l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement économique, a procédé à l'aménagement de voiries nouvelles : la rue des sorbiers et la rue des chênes verts.

S'agissant de voirie d'une zone d'activités économiques définie comme telle, l'entretien et la gestion resteront dévolues à la CAN.

Madame le Maire propose au conseil municipal de classer ces voies dans le domaine communal.

Elle rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquences de porter atteintes aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Les parcelles cadastrales concernées sont reportées dans le tableau suivant :

Désignation	Références cadastrales	Superficie
Rue des chênes verts	ZA 284	1493 m <sup>2</sup>
	ZA 286	2694 m <sup>2</sup>
	ZA 232	353 m <sup>2</sup>
Rue des sorbiers	AD 116	56 m <sup>2</sup>
	AD 120	215 m <sup>2</sup>
	AD 118	225 m <sup>2</sup>
	AD 287	2 105 m <sup>2</sup>
	AD 292	893 m <sup>2</sup>
	ZA 264	83 m <sup>2</sup>
	AD 262	356 m <sup>2</sup>

Après délibération, le conseil municipal accepte de classer dans le domaine communal les parcelles cadastrales constituant les rues des chênes verts et des sorbiers situées dans la ZAE des Petits Affranchissements et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires auprès des services du cadastre.

## **DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CREDITS**

Les crédits étant insuffisants au chapitre 20, Madame le Maire propose les opérations suivantes afin de régler les frais d'étude et d'insertion des marchés :

Investissement dépenses	
Article 2031 « frais d'études » .....	9 500
Article 2031 « frais d'études » op 39 (RD650).....	20 000
Article 2033 « frais d'insertion » op 38 (parking Ehpad) .....	1 000
Investissement recette	
Article 021 « virement de la section investissement »	30 500

#### Fonctionnement dépenses

Article 615221 « entretien bâtiments publics » .....	- 12 000
Article 617 « études non suivies de travaux » .....	- 13 000
Article 6156 « maintenance » .....	- 3 000
Article 615232 « réseaux » .....	- 2 500
Article 023 « virement à la section investissement » .....	30 500

Après délibération, le conseil municipal valide la décision modificative à l'unanimité.

#### **SUBVENTIONS COOPÉRATIVES SCOLAIRES**

Aurore BOUVET propose, sur la base des crédits inscrits au compte 65748 du budget 2022 de la commune, le versement d'une subvention de 350 € pour chacune des deux coopératives scolaires (élémentaire et maternelle).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide le versement des subventions.

#### **PARTICIPATION AU PROJET D'ÉCOLE**

Aurore BOUVET rappelle au conseil municipal les budgets inscrits au compte 65748 du budget primitif 2022 de la commune pour la participation aux projets des écoles maternelle et élémentaire.

Il est proposé d'attribuer la somme de 5 695,40 € à l'école élémentaire.

Pour l'école maternelle, la commune règle directement les fournisseurs des prestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition faite.

#### **ACQUISITION DE TABLETTES POUR LA CANTINE - GARDERIE**

Aurore BOUVET expose au conseil les modalités mises en œuvre pour l'application à la rentrée prochaine d'une application visant à faciliter les inscriptions et le suivi des enfants tant pour la mairie que pour les familles.

Lors du conseil municipal du 9 juin dernier, le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'adoption de l'application de la société Ekinox qui doit être déployée sur 6 communes du Syndicat de Communes Plaine de Courance.

Afin d'optimiser les coûts, les communes ont consulté plusieurs prestataires pour l'acquisition de tablettes adaptées. Il ressort que l'entreprise La Fleche Informatique propose une gamme de produits et des prix adaptés à cette demande. Le cout global pour 15 tablettes est de 4 303,50 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'acquisition de trois tablettes pour la garderie et la cantine,
- de profiter du marché global proposé par la mairie de Prahecq auprès de l'entreprise La Fleche Informatique,
- de procéder au paiement de ces trois tablettes pour un montant de 717,25 € ht correspondant à la part de la commune de Beauvoir sur Niort.

La CAN, dans le cadre de ses missions d'enseignement artistique et culturel élabore et développe un projet pluriannuel d'orchestre à l'école Charles Perrault. Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans (du CE2 au CM2). L'orchestre à l'école est obligatoirement inscrit dans le projet d'école avec l'aval de la DSDEN du département concerné. Les musiciens intervenants du Conservatoire, et les enseignants artistique (technique instrumentale) se déplacent au sein de l'école. Le projet s'adresse à des élèves qui ne fréquentent pas le conservatoire. Il n'est demandé aucune participation financière aux familles. La commune mettra à disposition les salles.

#### **SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES**

Il est proposé de compléter la délibération du conseil municipal du 09 juin dernier concernant les subventions aux associations en subventionnant l'Amicale des sapeurs-pompiers de Beauvoir sur Niort à hauteur de 100,00 € et le Tennis Club Beauvoir la Foye à hauteur de 200,00 €. Ces derniers ayant déposé leurs dossiers de demandes de subventions depuis le dernier conseil municipal, soit hors délai, il est proposé de leur attribuer ces subventions à titre dérogatoire.

Après avoir à décider entre 6 voix pour et 6 voix contre et 7 abstentions, le conseil municipal décide, à titre exceptionnel, les subventions suivantes :

- Amicale des sapeurs-pompiers : 100,00 €
- Club de tennis : 200,00 €

## **ACHAT D'ÉTUVES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE**

Gérard ROUSSEAU informe le conseil municipal que les conteneurs utilisés à la cantine sont usés, les poignées cassées. Ce n'est pas réparable. Il est donc demandé l'achat d'une étuve, nécessaire pour le restaurant scolaire.

Des devis ont été demandé auprès de 2 entreprises :

ETUVE	15 NIVEAUX	18 NIVEAUX	20 NIVEAUX
Ouest Occasion	1 790,00 € HT	1 920,00 € HT	-
ERCO	4 167,16 € HT	-	4 490,81 € HT

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise Ouest Occasion pour un montant de 1 920,00 € HT pour une étuve 18 niveaux et autorise Madame le Maire à engager les démarches nécessaires concernant l'achat de l'étuve.

## **LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Madame le Maire présente les lignes directrices de gestion concernant les ressources humaines de la collectivité. D'une durée de 4 ans, ce document fixe les orientations à suivre et détermine les critères de nomination et d'avancement de grade. Aucune remarque n'est faite. Le dossier sera envoyé au centre de gestion pour avis.

## **JOURNÉE DE CONVIVIALITÉ**

Le 29 ou le 31 août pour le repas du midi à Zoodyssée. Le programme de la journée reste à définir.

## **PROJET DE FRESQUE SUR MUR A L'ESPACE VERT ROUTE DE CHIZÉ**

Madame le Maire propose un projet de fresque sur le mur route de Chizé, au bout du terrain de boules. Le coût du projet est d'environ 80 € le m2. Cela représenterait 5 000 € en cas de réalisation totale, et moins en cas de réalisation partielle. Il faudra décider d'un thème à définir. Il sera nécessaire de faire une convention avec le propriétaire. Le conseil municipal réfléchit à ce projet qui n'apparaît pas être une priorité.

## **INVENTAIRE DES PATRIMOINES**

La CAN organise un inventaire des patrimoines pour recenser les vestiges de la commune, petit patrimoine vernaculaire ou bâti. Elle étudiera les archives, les églises. Mme Chemin arpentera aussi les rues de la commune et prendra quelques photos. L'information est donnée afin que les habitants ne s'inquiètent pas. La mission débutera cet été et se finalisera en fin d'année.

## **POINTS DIVERS**

Un particulier organise une randonnée de Harley Davidson en 2023. Il demande la gratuité du Moulin. Le conseil municipal refuse la demande et reste sur le prix de 100 € afin de ne pas faire de précédent avec les autres habitants de la commune.

Emmanuelle CARRERE ne souhaite plus être présidente de la commission santé. Elle relate les faits des dernières réunions quant au désert médical et regrette de ne pas avoir été assez associée. Elle déplore que les habitants de la commune soient au courant avant les conseillers municipaux. A ce jour, rien n'étant officiel concernant la venue d'un futur médecin et des engagements de confidentialité ayant été pris jusqu'au 1<sup>er</sup> août, la décision avait été prise de ne pas communiquer sans certitudes.

Aux ateliers, l'embauche a été faite de Théo en renfort pour l'été. En parallèle, un agent est arrêté pour cause de maladie. La recherche d'un apprenti reste infructueuse.

Il est posé la question de l'apéritif pour la fête de l'école. Il est indiqué que l'APE a été consultée et n'a pas souhaité cet apéritif, préférerait faire fonctionner la buvette de l'APE.

Madame le Maire remercie ceux qui se sont investis pour les différentes manifestations (fête de la musique, 5<sup>ème</sup> saison) Pour motiver et aider les conseillers impliqués dans l'organisation, il est demandé aux conseillers de s'investir un peu plus lors des manifestations.

Patricia GALLOIS rappelle que les Eurochestries auront lieu le 8 juillet. La cagnotte sera reversée aux Restos du Cœur.

Il est fait un point sur les inscriptions du 14 juillet. Il manque du personnel le 13 au matin pour l'installation. Le repas est offert aux ukrainiennes qui logent sur la commune.

Sébastien TÉCHENEY cherche 60 signaleurs pour le 20 août de 13 h à 15 h pour le Tour de l'Avenir.

La séance est levée à minuit cinquante.